Vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine

CAISSE D'EPARGNE

Vous être utile.

Communication à caractère publicitaire

La Caisse d'Epargne connaît et partage l'attachement de ses clients à la notion de patrimoine, qu'il soit privé ou professionnel. Ainsi, de la même façon que nous œuvrons chaque jour pour valoriser les patrimoines économique, culturel, historique ou scientifique de nos territoires, nous mettons tout en œuvre pour faire fructifier les actifs qui composent votre patrimoine et qui vous sont précieux à bien des titres, qu'ils soient fruits du travail ou biens de famille.

Comme nous nous tenons aux côtés des acteurs de l'économie locale dans les régions, nous sommes auprès de vous pour appréhender votre patrimoine dans sa globalité, définir et hiérarchiser vos priorités, vous conseiller dans la prise de décision, vous accompagner dans l'élaboration de stratégies d'investissement et vous aider à transmettre ce patrimoine à la prochaine génération.

Auprès de votre interlocuteur dédié, véritable banquier conseil en épargne financière, vous trouverez un niveau d'expertise, une disponibilité et une qualité de relation à la hauteur de vos exigences. Il vous proposera des solutions sur mesure dans le cadre d'une approche personnalisée et de proximité, en vous donnant accès à l'ensemble des ressources du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.

La Caisse d'Epargne, 2e groupe bancaire en France

- 2e banque des particuliers
- 4e bancassureur en France
- 1er financeur de l'Économie Sociale et Solidaire du marché

Source : Rapport d'activité Groupe BPCE 2020

Une expertise en proximité

Votre patrimoine requiert toute notre attention. C'est pourquoi nous vous proposons de conjuguer l'efficience d'une relation locale avec un conseiller dédié et l'accès à un large spectre d'expertises qui couvre tous les aspects de vos besoins patrimoniaux.

▪ Des conseillers dédiés

Parce que vos besoins sont spécifiques, à la Caisse d'Epargne, vous êtes accompagné par un interlocuteur privilégié, votre conseiller dédié. Proche de vous, il établit un diagnostic personnalisé de votre situation et vous propose une approche patrimoniale globale, dans le cadre d'une relation fondée sur la confiance, la confidentialité et la transparence.

Fort d'une triple expertise, juridique, financière et fiscale, il est à votre écoute et vous apporte des réponses adaptées à vos besoins pour guider vos décisions patrimoniales au mieux de vos intérêts. Vous cherchez à diversifier, faire fructifier votre patrimoine, alléger votre fiscalité ou encore protéger vos proches ? Votre conseiller définit avec vous une architecture patrimoniale adaptée et des solutions d'investissement dédiées, en fonction de vos objectifs patrimoniaux privés et professionnels. Il vous apporte un suivi dédié, et vous aide, le moment venu, à préparer la transmission de votre patrimoine dans les meilleures conditions juridiques et fiscales.

Pivot de la relation, votre conseiller fédère et mobilise, lorsque c'est nécessaire, des spécialistes (ingénieurs patrimoniaux, gérants de portefeuilles, fiscalistes...) qui viennent renforcer les compétences mises à votre disposition.

2 433 conseillers patrimoniaux

15 Caisses d'Epargne

796 chargés d'affaires spécialisés

18,2 millions de clients

1 430 conseillers professionnels

Source : Rapport d'activité Groupe BPCE 2020

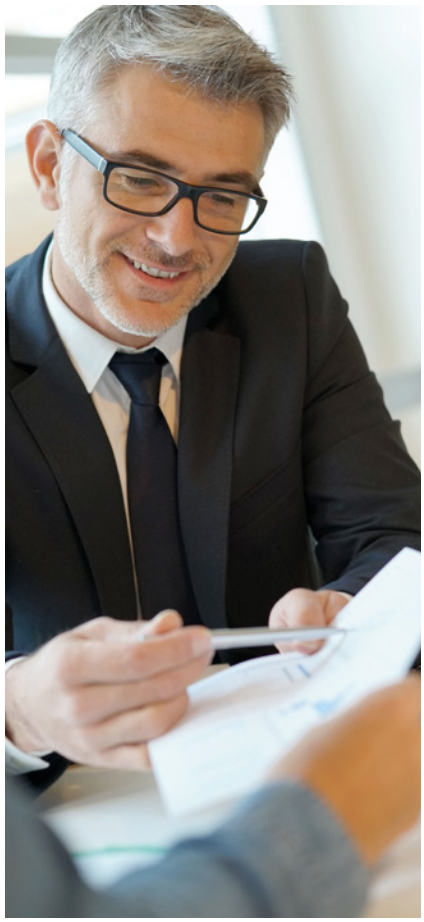

▪ Un ancrage territorial et des structures spécialisées au niveau national

Réponses utiles et concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, présence historique dans les territoires : le modèle Caisse d'Epargne a fait la preuve de sa pertinence, depuis près de deux siècles.

La Caisse d'Epargne peut s'appuyer sur ses experts, et vous ouvre ainsi un accès privilégié à des ressources internes et à des partenariats, sur lesquels votre conseiller peut s'appuyer pour accompagner la réalisation de vos projets patrimoniaux :

- Natixis Investment Managers pour la sélection de placements financiers gérés au sein des sociétés du Groupe, et VEGA Investment Managers pour la gestion sous mandat,
- BPCE Vie, CNP Assurances, Natixis Life ou encore notre courtier TEORA pour nos solutions d'assurance vie, contrat de capitalisation et épargne retraite en architecture ouverte,
- BPCE Solutions immobilières et iSelection pour l'investissement locatif, ou encore AEW pour nos SCPI.

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital, ce risque est supporté par vous seul.

Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés.

L'investissement dans les SCPI ou dans certains fonds comporte un risque de perte en capital.

Une approche patrimoniale complète

Vos besoins d'accompagnement concernent aussi bien vos décisions patrimoniales actuelles que vos projets à moyen et long terme. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition une gamme de solutions qui peut répondre à vos attentes, aujourd'hui et demain.

▪ Vous faciliter la vie au quotidien

Pour vos dépenses courantes, nous vous proposons les cartes bancaires haut de gamme Visa Premier[1], Visa Platinum[1] et Visa Infinite[1]. Vous disposez de plafonds de retrait et de paiement plus élevés, pour vos voyages, vos déplacements professionnels...

Vous accédez à des prestations d'assurance et d'assistance[2] pour votre tranquillité ainsi qu'à des garanties comme l'extension de garantie constructeur[3].

Enfin, vous bénéficiez, avec Visa Platinum et Visa Infinite, de prestations haut de gamme : service de conciergerie privée, invitations VIP...

▪ Vous protéger et protéger vos proches

Mettre en place des solutions pour contribuer à pallier les conséquences financières des aléas de la vie constitue l'une des bases de toute stratégie patrimoniale. Souscrire un contrat de prévoyance fait partie des solutions qui peuvent vous aider à préserver votre patrimoine dans ces situations.

- Avec une complémentaire santé[4] et une garantie ciblée sur les accidents de la vie privée[4], vous couvrez vos frais de santé et ceux de votre famille et vous vous protégez financièrement contre les aléas de la vie[5].
- Avec un contrat d'assurance décès[6], vous garantissez le versement d'un capital ou d'une rente éducation à vos proches désignés bénéficiaires, en cas de décès, ou à vous-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie[5].
- Avec un contrat d'assurance dépendance[7], vous percevez une rente mensuelle à vie, non imposable, en cas de perte d'autonomie[8] et bénéficiez de prestations d'assistance[9] pour vous aider et soulager vos proches : aide à domicile, aménagement du logement...[5]

▪ Constituer un patrimoine immobilier et financer vos projets

Selon votre capacité d'investissement et la nature de vos projets de vie à moyen et long terme, votre conseiller vous oriente vers les investissements immobiliers les plus adéquats, en s'appuyant sur nos partenaires immobiliers, BPCE Solutions immobilières et iSelection.

- Résidence principale ou secondaire : nous vous accompagnons dans la réalisation de vos projets.
- Immobilier locatif : acquérir un bien pour le louer, nu ou meublé, permet d'accroître vos revenus, de préparer votre retraite et de diversifier votre patrimoine. Dans le cadre de dispositifs spécifiques, c'est également l'opportunité d'alléger votre fiscalité.
- Solutions d'épargne immobilière : vous pouvez accéder indirectement au marché immobilier sans acheter un bien en direct ni mobiliser des liquidités importantes, en souscrivant à des parts de sociétés immobilières auprès des partenaires que nous avons sélectionnés, AEW notamment (Société Civile de Placement Immobilier - SCPI et Organisme de Placement Collectif Immobilier - OPCI).

L'investissement dans les SCPI ou dans certains fonds comporte un risque de perte en capital.

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital, ce risque est supporté par vous seul.

Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés.

(1) Sous réserve de commercialisation et d'acceptation par votre Caisse d'Epargne. **(2)** Contrats d'assurance d'AXA France IARD et d'AXA France Vie, et contrat d'assistance d'Europ Assistance, entreprises régies par le Code des assurances. **(3)** Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Se reporter à la notice d'information pour la liste exhaustive des biens couverts, les limites et les conditions contractuelles. **(4)** Garantie Santé et Garantie des accidents de la Vie sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. **(5)** Selon limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur et dispositions fiscales en vigueur (le cas échéant). **(6)** Contrats d'assurance décès de BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. **(7)** Contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. **(8)** Dès la constatation par l'assureur de l'état de dépendance, selon les conditions prévues au contrat. **(9)** Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

Financer vos projets

La Caisse d'Epargne vous accompagne dans la réalisation de l'ensemble de vos projets de financement.

- Financement de travaux, acquisition d'un véhicule, optimisation de votre trésorerie... Les crédits à la consommation sont une solution de financement souple et sur mesure.
- Nous vous proposons également une gamme complète de prêts immobiliers, pour financer l'achat de votre bien neuf ou ancien.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques liés à la fluctuation des marchés boursiers, pouvant engendrer un risque de perte en capital.

L'investissement dans les SCPI ou dans certains fonds comporte un risque de perte en capital.

Diversifier votre épargne sur les marchés financiers

Selon votre connaissance des marchés financiers, et votre envie de vous impliquer dans la gestion de vos placements, la Caisse d'Epargne vous propose différentes modalités et différents supports d'investissement. Vous choisissez avec votre conseiller le mode de gestion le plus en phase avec vos attentes, vos objectifs et votre appétence au risque :

- gestion autonome pour assurer seul la gestion et le suivi de votre portefeuille,
- délégation de gestion à l'un des spécialistes de VEGA IM selon l'orientation qui correspond à votre profil d'investisseur.

Pour diversifier votre portefeuille, vous pouvez opter pour des supports d'investissement rigoureusement sélectionnés par les experts de nos partenaires spécialisés, Natixis Investment Managers et VEGA Investment Managers. Si vous préférez une gestion sur mesure, vous avez accès à une large palette de supports d'investissement dans les principales classes d'actifs, proposés par les plus grandes sociétés de gestion du marché, selon votre profil d'investisseur.

Selon vos projets, vous avez la possibilité de diversifier votre épargne en choisissant un cadre d'investissement adapté à votre situation : vous pouvez ainsi investir dans le cadre du compte-titres ordinaire, mais vous avez également la possibilité de diversifier votre épargne dans le cadre des conditions spécifiques de l'assurance vie, du Plan d'Epargne en Actions (PEA), ou encore du PEA/PME.

À titre d'information, des guides ou des pages dédiés sur ces thématiques ou produits sont disponibles sur le site Internet Caisse d'Epargne.

Chercher à valoriser votre épargne et organiser la transmission de votre patrimoine

Vous souhaitez faire fructifier votre capital dans un cadre fiscal spécifique, percevoir des revenus complémentaires, préparer votre retraite ou organiser la transmission de votre patrimoine, la Caisse d'Epargne met à votre disposition une large gamme sélective de contrats d'assurance vie et de capitalisation. Elle vous donne accès à des supports en euros[10], pour maîtriser le risque sur tout ou partie de votre capital, ainsi qu'à une large palette de supports en unités de compte qui vous permettent de bénéficier du potentiel de performance des marchés financiers, **en contrepartie d'un risque de perte en capital.** En effet, les montants investis sur des supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse et à la baisse. Votre conseiller vous guidera dans cette stratégie de diversification et dans le choix de ces supports en tenant compte de votre sensibilité au risque et de vos objectifs patrimoniaux.

Pour préparer et anticiper la transmission de votre patrimoine dès aujourd'hui et en toute simplicité, avec vos ayants droit, proposez-leur de souscrire gratuitement à l'Option Transmission[11].

Ainsi, au moment de votre décès, ils pourront réinvestir le capital perçu sur un contrat d'assurance vie sans aucuns frais. Ils bénéficieront également de garanties d'assistance offertes.

(10) La protection des sommes investies s'entend minorée des frais de gestion sur encours du fonds en euros.
(11) Option Transmission est un service de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

▪ Alléger votre fiscalité

Selon vos objectifs, vos besoins, votre connaissance et expérience en matière d'instruments financiers, votre appétence aux risques ainsi que votre capacité à subir des pertes, nous vous apportons notre expertise en matière de fiscalité et vous accompagnons dans vos réflexions de réductions d'impôts[12].

Nous mettons à votre disposition une offre de solutions d'investissement (FIP, FCPI, SCPI...) pouvant donner droit à une réduction d'impôts tout en diversifiant votre patrimoine, **en contrepartie notamment d'un risque de perte en capital et d'un risque de liquidité.** Cette offre génère également des coûts et frais liés aux produits et services, et est à envisager sur le long terme. Avant toute décision d'investissement, il convient de consulter les documents pré-contractuels.

Des investissements :

- Dans des entreprises françaises innovantes de proximité,
- Dans des PME en croissance sur des marchés à potentiel,
- Dans le secteur de l'immobilier locatif.

Un accompagnement au plus près de vos besoins et dans la durée

Nous vous accompagnons dans toutes les étapes de votre vie, en vous proposant les stratégies les plus appropriées à chaque moment. Nous pouvons également prendre en compte la dimension professionnelle de votre patrimoine.

▪ À vos côtés dans la durée

Votre stratégie patrimoniale se construit, s'adapte et évolue tout au long de votre parcours de vie. Nous la définissons avec vous en prenant en compte votre histoire personnelle et familiale comme vos aspirations, tant dans la sphère privée que professionnelle.

Vous échangez avec votre conseiller (N° de ligne directe, entretiens en visio, prise de RDV en ligne...) sur vos projets, votre expérience, vos besoins, vos connaissances des solutions d'investissement et des marchés financiers, et votre sensibilité au risque, afin d'identifier vos objectifs et votre profil d'investisseur.

Puis il réalise un diagnostic patrimonial exclusif aux Caisses d'Epargne, qui vous présentera une analyse détaillée de votre situation et des recommandations de structuration et de répartition de vos actifs, selon vos priorités, votre profil d'investisseur et votre sensibilité au risque.

Votre conseiller peut à tout moment ajuster ses recommandations en fonction de vos nouveaux projets de vie, de l'évolution des réglementations fiscales et des opportunités d'investissement.

(12) Selon dispositifs fiscaux en vigueur.

▪ Une approche globale

Si vous êtes chef d'entreprise, salarié ou non salarié, ou si vous exercez une profession libérale, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui prend en compte toutes les spécificités de votre double statut, professionnel et privé.

Votre conseiller établit un diagnostic de votre situation personnelle pour définir avec vous la meilleure stratégie en fonction de vos besoins professionnels (gestion de trésorerie, création/reprise d'entreprise) et de vos objectifs patrimoniaux à titre privé. Il peut, si vous le souhaitez, se rapprocher de vos interlocuteurs habituels, comptable ou avocat.

Il vous informe des dispositifs fiscaux spécifiques et vous conseille sur les différentes options à mettre en place pour alléger votre fiscalité[13]. Il vous présente des solutions de financements pour vos projets personnels. Il vous apporte également son savoir-faire sur tous les aspects d'ingénierie sociale liés à votre activité : offre PER en prévoyance, santé et retraite, ou épargne salariale dans un objectif de constitution d'un patrimoine ou de défiscalisation.

Il vous aide à trouver le meilleur équilibre entre vos actifs professionnels et privés, et à préparer la transmission de votre patrimoine professionnel dans les meilleures conditions juridiques et fiscales. Grâce à ses centres d'affaires dédiés, la Caisse d'Epargne, en tant que banquier d'entreprises, peut également intervenir sur l'ensemble des étapes de la transmission ou de la reprise de votre entreprise.

▪ Accédez à tous nos services où que vous soyez

Un accès à tous nos services en ligne pour mettre en place des versements réguliers ou exceptionnels sur vos contrats, investir sur les marchés financiers **en contrepartie d'une prise de risque en capital**, réaliser des arbitrages[14]...

www.caisse-epargne.fr/gestion-privee/

- Un accès à une information juridique, financière et fiscale pour connaître l'avis de nos experts sur le comportement des marchés financiers.

www.gestionprivee.caisse-epargne.fr

Vision Patrimoine, le magazine en ligne de la Gestion Privée Caisse d'Epargne, vous informe des dernières actualités fiscales et réglementaires, avec des vidéos d'experts, et des points réguliers sur les marchés...

Si cela n'a pas été déjà fait, communiquez votre adresse mail à votre conseiller ou renseignez-la directement sur votre espace client sécurisé pour recevoir chaque mois la e-newsletter Vision Patrimoine.

VISION PATRIMOINE

(13) Selon les conditions fiscales en vigueur.
(14) Selon les conditions prévues aux contrats.

Pour en savoir davantage, renseignez-vous
auprès de votre conseiller Caisse d'Epargne ou sur :

https://www.caisse-epargne.fr/gestion-privee/

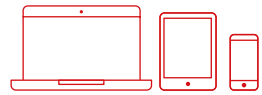

Téléchargez l'application

App Store Google play

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation
des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

Septembre 2021

BPCE. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045100. Crédit photos : © Getty Images, Istock, 123rf - EdEp 09,2021.32771